

La philanthropie aux États-Unis et en France

Retour sur une traditionnelle opposition

Élisa Chelle

DANS **SOCIOLOGIE** 2017/4 Vol. 8, PAGES 395 À 408
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 2108-8845

ISBN 9782130788621

DOI 10.3917/socio.084.0395

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-sociologie-2017-4-page-395?lang=fr>



CAIRN · INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

La philanthropie aux États-Unis et en France Retour sur une traditionnelle opposition

Philanthropy in the United States and in France Reconsidering a traditional opposition

par **Élisa Chelle***

R É S U M É

La philanthropie est une pratique sociale et politique née en Europe et développée aux États-Unis. L'État français a longtemps contenu ces corps intermédiaires dont les intérêts particuliers étaient entourés de suspicion en ce qu'ils concurrençaient l'administration centrale sur le terrain de la production de l'intérêt général. La France et les États-Unis sont traditionnellement opposés quant à la forme de l'État, la religion dominante et la conception de la démocratie. Ce bilan critique se propose d'éclairer ces dynamiques sociopolitiques par la nuance. Il montre qu'en France comme aux États-Unis, la philanthropie est née d'une dissension politico-religieuse. Les transformations profondes de ces sociétés au XIX^e siècle appellent à la formation d'une économie politique. Cette réponse morale et scientifique à l'urbanisation est étayée par les organisations philanthropiques aux États-Unis. En France, le pouvoir central capte cette formulation en contrôlant les fondations plus qu'en les annihilant. Si la philanthropie apparaît aux États-Unis comme une véritable industrie démocratique, c'est qu'elle matérialise un engagement civique relativement dissocié de la politique. La France quant à elle, en confondant civil et politique, en vient à considérer historiquement les élites philanthropiques non démocratiques. Un refus progressivement levé depuis une trentaine d'années, et plus récemment avec l'entrée des fondations dans les financements publics.

A B S T R A C T

Philanthropy stands as a social and political organization. Formerly European, it has been developed on an unprecedented scale in the United States. The French state has long contained intermediary organizations, whose private interests rose suspicion as they threatened to weaken the state's monopoly in the production of the general interest. France and the United States are traditionally opposed as far as conceptions of state, religion and democracy are concerned. This review article proposes to nuance these sociological dynamics. It shows that in both countries, philanthropy was the product of social and political dissent. The profound transformations of these societies over the course of the nineteenth century called for the creation of a political economy. Americans addressed urbanization by developing moral and scientific philanthropic organizations. In France, the central administration concentrated the production of this knowledge for action by controlling the foundations more than by annihilating them. Philanthropy appears as a genuine democratic industry in the US, as it materializes as a civic involvement relatively disconnected from politics. The French tend to assimilate civil and political action; hence a non-democratic perception of philanthropic initiatives. This historical resistance has been dwindling for the past 30 years, and more recently with local authorities being made eligible for philanthropic donations.

MOTS-CLÉS : philanthropie, France, États-Unis, État et société civile, pauvreté

KEYWORDS: philanthropy, United States, France, State and civil society, poverty

* Docteur en science politique, université Lyon 3/Sciences Po Paris (LIEPP)
université Lyon 3, Faculté de droit, 1C avenue des Frères Lumière, CS 78242, 69372 Lyon cedex 08, France
elisa.chelle@univ-lyon3.fr

Le nombre de fonds et fondations sur le territoire français a été multiplié par quatre en quinze ans : il est passé de 1 109 en 2001 à 4 546 en 2016¹. Dans cette même période, la législation a rendu la fiscalité de ces structures plus favorable. Les collectivités territoriales sont devenues éligibles à recevoir des dons. Faut-il y voir un tournant ou une inflexion ? Si la France reste en retrait par rapport à d'autres pays européens comme l'Allemagne ou la Suisse, une dynamique est à l'œuvre. Les philanthropes contemporains (Bill Gates, George Soros...) sont entourés d'une aura de prestige, non seulement dans leur pays, mais aussi à l'international. Leur réussite économique impressionne. Leurs capacités financières marquent d'autant plus que les budgets publics se restreignent. La fondation à l'américaine est-elle aujourd'hui un modèle ou un pis-aller pour l'action publique française ? Un retour sur les caractéristiques sociologiques et politiques à travers l'histoire s'impose pour comprendre cette transformation.

Si les philanthropes passent, en France, pour des élites non démocratiques, c'est que la démocratie y a été largement étagée. Or, le caractère démocratique même de l'État, édictant les normes à partir des fonctionnaires qui la composent, peut être interrogé (Durkheim, 2003 [1950], p. 86 et s.). Le cas des États-Unis le révèle par contraste. Démocratie et appareil administratif centralisé n'entretiennent pas de liens nécessaires. Alexis de Tocqueville déjà l'avait relevé : la décentralisation a pour effet politique d'investir les citoyens des affaires de la communauté et de la nation même (Tocqueville, 2008 [1835], p. 135). À l'heure où le monopole étatique de l'intérêt général s'effrite en France, et où l'État est réinvestie aux États-Unis (*Revue française de science politique*, 2014), la pratique philanthropique offre un point d'observation privilégié des transformations entre État et société.

Aux États-Unis, les fondations philanthropiques sont des acteurs majeurs de la vie sociale. Elles financent universités, hôpitaux, bibliothèques... ainsi que différents programmes d'éducation, d'alimentation ou de lutte contre la pauvreté. Leur action est historique et, pourrait-on dire, consubstantielle au fonctionnement de la société américaine. La défiance envers l'intervention de l'État fédéral ainsi que la priorité des communautés dans

l'organisation de la vie sociale sont des thèmes structurants de son histoire politique. Selon Seymour Martin Lipset (1990, p. 143 et s.), un véritable « *anti-statism* » est positivement corrélié à la générosité individuelle dont témoignerait dans ce pays la propension au don. Est-ce à dire que la philanthropie est le produit de ces caractéristiques sociales et culturelles ? Ou, à rebours de cette causalité, est-elle l'une des dynamiques qui les génère et les entretient (John, 2015) ?

Après la forme de l'État qui oppose traditionnellement la France et les États-Unis, la variable religieuse est un deuxième critère récurrent dans la littérature. Fait historique méconnu ou occulté² : la fondation philanthropique est à l'origine une institution européenne. Les colons protestants allemands, néerlandais et britanniques l'importent en Nouvelle Angleterre dans la république naissante (Boorstin, 1991). C'est au sein de cette jeune démocratie qu'elle prendra sa forme moderne (Anheier & Toepler, 1999, pp. 7-9). Dépassant l'action charitable de gens d'Église ou d'aristocrates, les notables protestants en firent progressivement une organisation autonome. À mi-chemin entre « *problem-solving institution* » et « *knowledge-based social engineering* » (Anheier & Leat, 2013, p. 451), cette action publique s'est ainsi forgée aux côtés de l'État, et en partenariat avec celui-ci. L'organisation religieuse ne supprime pas l'organisation politique. Distinguer les deux est déjà le produit d'un processus socio-historique. Ses dirigeants occupent des places de pouvoir en politique et dans les administrations. En France, depuis la création de la Société philanthropique de Paris en 1780, l'action philanthropique a été contenue au nom d'une défiance envers les corps intermédiaires. Aussi parce que, pendant la III^e République, la coalition d'acteurs la plus propice à la développer (libéraux, radicaux, protestants, francs-maçons) visait d'abord à conquérir les places de pouvoir au sein de l'État.

Cet article se propose de mettre en regard les conditions de formation de l'action philanthropique dans deux systèmes politiques très contrastés. Interroger les variables comme le rôle de la religion ou les modalités de l'intervention publique (Clough, 1960, p. 91) permet d'historiciser un certain nombre de débats sur l'élaboration et la poursuite de l'intérêt général.

1. Source : <http://www.centre-francais-fondations.org/>.

2. David Hammack et Helmut Anheier reconnaissent à l'action philanthropique le statut d'« *American institution* » (Hammack & Anheier, 2013), voire même de « *polity* » (Hammack, 1999).

La philanthropie invite, par exemple, à repenser la traditionnelle dichotomie public-privé (Cunningham, 2016). Pourquoi la philanthropie existe-t-elle aux États-Unis dans une mesure et sous des modalités que l'on n'observe guère en France ? Trois processus contribuant à expliquer le développement ou l'inhibition de la philanthropie sont dégagés : une dissension politico-religieuse, une réponse morale et scientifique à l'urbanisation, enfin la tension entre industrie démocratique et républicanisation de cette forme d'engagement moral.

Une dissension politico-religieuse

Un critère communément reçu comme distinguant la France des États-Unis en matière de philanthropie est celui de la religion dominante. En ré-examinant le contexte de l'époque dans ses nuances, nous observons une tendance commune aux deux continents : une philanthropie résultant d'une dissidence politique et religieuse.

La philanthropie américaine porte une aspiration supérieure aux États-Unis. « Rendre le monde meilleur³ » est un *leitmotiv* connu, qui dépasse la seule aide aux pauvres. Il se situe entre exigence de pragmatisme, quête d'honorabilité sociale et vision du monde à caractère quasi prophétique. La France post-révolutionnaire peine à concevoir la dimension sacrée, ou en tout cas spirituelle, de l'action organisée des hommes. D'autant lorsque c'est l'État, garant des existences individuelles, qui s'en empare. Le religieux se trouve dès lors perçu comme une sphère autonomisée, voire subordonnée, du monde social et politique. De l'autre côté de l'Atlantique, il en va tout autrement. Ces distinctions ne sont pas opérées. Les philanthropes sont au carrefour d'un esprit de réforme combinant religiosité, patriotisme et centralité de l'économie (Schlesinger, 1950).

La France a connu une révolution politique. Les colons arrivés par la Nouvelle-Angleterre avaient quant à eux traversé une révolution religieuse. C'est là une explication commune de l'opposition entre France et États-Unis : catholicisme et protestantisme

débouchent sur deux modes d'organisation sociale très différents. Il est vrai que la philanthropie états-unienne a partie liée au protestantisme, notamment évangélique. Le contexte de l'époque nous invite cependant à prendre la mesure des nuances existant entre les différentes sectes protestantes de l'époque. Les colons puritains anglais, allemands et néerlandais sont des dissidents. Ils importent sur cette terre qu'ils considèrent être une « nouvelle Jérusalem » une pratique de l'association charitable (Gross, 2003, pp. 37-38)⁴, imprégnée de « *Christian stewardship* » (Curti, 1961, p. 146)⁵, le service rendu à la communauté par les plus fortunés. Les représentants des paroisses visitent les pauvres sans église (*unchurched poor*)⁶, leur proposant un secours tout autant matériel que spirituel (Smith, 1957, p. 66). Ce souci missionnaire, bien qu'hérité de la tradition aristocratique et anglicane, se serait départi de la charité traditionnelle par son architecture dénominationnelle. Les congrégations indépendantes ou « *dissenting churches* » auraient trouvé là une façon de s'établir par la revendication du droit à s'auto-organiser (Fleishman, 2009, p. 76).

La doctrine protestante ne forme pas un ensemble homogène qui viendrait caractériser la philanthropie états-unienne. Lorsqu'au XIX^e siècle, l'orthodoxie calviniste est remise en cause, c'est un véritable bouleversement religieux, social et politique qui s'opère. Dans la théologie calviniste, le secours des pauvres interfère avec la volonté divine de prédestination. Elle barre la route à la discipline intérieure, à un mode de vie frugal menant à la purification et à la sainteté. Si le travail est condition de profit ici-bas, il ouvre, au-delà, la voie au salut. En assurant la subsistance matérielle et morale de la communauté, il devient un devoir pour chacun et doit à ce titre être encouragé (Walzer, 1973, p. 217). La principale critique adressée au calvinisme est d'adosser la vie sociale à des abstractions métaphysiques (le péché, la prédestination, etc.). Elle est alors portée par des individus occupant des positions sociales privilégiées. Un courant anti-élitiste va manifester une défiance à l'égard des institutions (Walters, 1978). Avec l'évangélisme du deuxième Grand Réveil, la piété ne suffit plus. Les réformateurs entendent substituer aux abstractions les actions dans la Cité. Les individus

3. Une logique parfois qualifiée de « *meliorism* » (Payton & Moody, 2008, p. 97).

4. Sur la trajectoire comparée de la philanthropie en Allemagne, voir (Adloff, 2014).

5. Une notion également présente en Europe (Beckert, 2006, p. 23).

6. Sur le rôle social des églises locales, voir (Torvend, 2008).

doivent *choisir* d'être sauvés (McKenna, 2007, p. 131). Cette conscience renouvelée inscrit la relation d'assistance dans ce mode d'action inspiré. Le développement de la philanthropie moderne découle de ces nouvelles modalités d'interaction entre les catégories sociales.

La philanthropie états-unienne n'est donc pas le fait de protestants orthodoxes organisant moralement et matériellement la population. La motivation compassionnelle sort du giron des églises, tout en continuant d'être exprimée par des hommes de foi protestante. C'est ce qui explique que le secours aux pauvres continue de puiser dans le religieux. Se forge ainsi une pratique propre aux États-Unis : celle de la « religion civile ». Expression de la transcendance sociale d'une nation (McLoughlin & Bellah, 1968), cette raison d'agir ne tient plus tant au « *creed* », au credo, qu'au « *deed* », au devoir (Mintz, 1995, pp. xix-xx). Une expression ramasse l'argument : « *true godliness required that believers actively combat society's problems* » (Sealand, 2003, p. 226). La foi protestante se réalise finalement par le *stewardship* (Griffin, 1960). Tout en se reliant au sacré, elle s'enracine dans le monde profane (Clebsch, 1968, p. 14). La charité, vertu théologique et part intégrante du dogme, recule au profit d'une philanthropie ancrée dans les évangiles, le culte de la nation et la morale du « *self-help*⁷ ». L'activisme des croyants dans le domaine social (*Social Gospel*) va, au final, accélérer la transformation des principes chrétiens au contact du capitalisme industriel (Latta, 1936, p. 260).

Alors qu'aux États-Unis, l'objet n'est plus tant d'aider les individus par charité que de réformer la société par une action philanthropique (Gross, 2003, p. 31), en France cette pratique singulière de « l'amour des hommes » prend une tournure philosophique. Le terme « philanthropie » y est utilisé pour la première fois en 1712 par Fénelon. Comme l'a montré Catherine Duprat, elle devient, au bout de quelques décennies, la « référence majeure des patriotes pré-révolutionnaires » (Duprat, 1994, p. 6).

Nombre de « sociétés philanthropiques » se sont formées à l'approche de la Révolution. La plus connue d'entre elles,

la Société philanthropique de Paris, fut créée en 1780. Elle concrétisait alors une forme de charité éclairée par « les lumières de la raison⁸ ». Son espace de développement ne serait pas délimité par une orientation religieuse mais par un contexte : celui qui voit les ressources publiques manquer pour secourir les pauvres (Forrest, 1981) et les biens du clergé nationalisés (Woloch, 1986, p. 785). Au début du XIX^e siècle, dix ans après la Restauration, on dénombre une trentaine d'organisations philanthropiques à Paris⁹, alors qu'une ville comme Londres en compterait dix fois plus. Mais de quelle philanthropie parle-t-on ?

Souligner les différences entre ce type d'engagement et la charité suppose de revenir sur les termes du débat de l'époque. En 1864, l'abbé Joannin écrit que la « vraie charité » est « catholique, apostolique et romaine ». Elle se définit comme « celle qui s'occupe réellement d'améliorer le sort des hommes en général et celui des malheureux en particulier *coûte que coûte* », alors que la philanthropie, ramenée à une logique de libres-penseurs et à l'action de l'État, ne serait « qu'un instinct aveugle et borné qui transige sans cesse avec l'*amour de soi* et se délivre plutôt des malheureux qu'il ne les délivre » (Joannin, 1864, pp. 11, 1, 3-4). Communauté de salut d'un côté, individualisme médiatisé par l'État de l'autre : la polarisation était posée et ne variera qu'à la marge.

En dépit des positionnements doctrinaux, ces formes sociales coexistent. Les associations d'entraide d'esprit évangélique sont loin de former le seul creuset de la philanthropie états-unienne. Quant à l'étatisation française, elle n'a pas eu raison de l'action charitable d'inspiration catholique. Des formes d'hybridation entre catholicisme social et philanthropie de grand commis d'État pourraient aisément être opposées à ces découpages¹⁰. Même sous la III^e République, les « œuvres sociales » suscitent d'intenses formes de coopération entre bureaucrates et évergètes républicains et catholiques (Bec, 1994). La fondation Carnot en offre un exemple significatif (Ihl, 1999).

Dans ces deux contextes, on observe un processus commun : les volontés philanthropiques vont de pair avec une

7. Un trait distinctif de la philanthropie anglo-saxonne qui se traduit par la division persistante entre pauvres méritants et non méritants (Villadsen, 2007, p. 315).

8. Ce que contestera l'analyse foucaldienne (Procacci, 1993).

9. Pour une revue extensive de leurs activités, voir (Duprat, 1996-1997).

10. C'est le cas du baron de Gérando (Bréjon de Lavergnée, 2014).

émancipation du schéma paroissial. Cette sécularisation conduirait d'un côté de l'Atlantique à une autonomisation, de l'autre à une limitation par l'étatisation. De sorte que la philanthropie états-unienne demeure, dans ce tableau d'ensemble, empreinte de morale religieuse (Schwartz, 2000, p. 212). En France, au contraire, la référence aux Lumières, d'une part, et l'association du catholicisme à l'ouvriérisme, d'autre part, contribuerait plutôt à dissoudre cette orientation dans le soulagement des misères humaines. Cette opposition culturelle ne dit pas tout des véritables ressorts de l'acte philanthropique. Sont-ils effectivement le produit de l'expérience ? Ou bien, faut-il y voir un effet de mise en visibilité due, pour une large part, aux mécanismes de prise en charge administrative de la misère au plus fort de la massification urbaine et du mouvement d'industrialisation ?

Une réponse morale et scientifique à l'urbanisation

Marqué par de profondes mutations, le ^{xix}^e siècle a vu la vie sociale changer d'échelle. La population augmente rapidement. La densité urbaine s'accroît. Quant au mouvement industriel, il transforme irrémédiablement l'organisation du travail. La philanthropie se développe dans ce contexte où les modes de régulation se redéfinissent. Le paupérisme et la question sociale deviennent des préoccupations de premier plan, auxquelles l'économie politique entend proposer des réponses scientifiques. En France comme aux États-Unis, la concentration ouvrière, les masses, apparaissent comme une menace de chaos urbain qu'il conviendrait de rationaliser.

Les premiers « *slums* » apparaissent à Boston (Huggins, 1971) et à New York à partir des années 1820. Les philanthropes jouèrent un rôle de premier plan dans ce ré-ordonnement de la vie sociale. Le secours aux pauvres n'est plus conçu comme une activité associative, mais comme une action à organiser et planifier. Le modèle londonien (Barret-Ducrocq, 1994, p. 21) de la *Charity Organization Society* (COS) fut importé en 1869 d'abord à New York (Mohl, 1971 ; Smith Rosenberg, 1971 ; Hosay, 1980), puis dans d'autres villes du pays (Watson, 1971). Financée par la *Russell Sage Foundation*, la COS new-yorkaise a été la pièce maîtresse de ce processus de rationalisation au

tournant du ^{xx}^e siècle (Woodroffe, 1964 ; Wenocur & Reisch, 2002, p. 126) qui voit la philanthropie changer d'échelle.

Le « réformisme moral urbain » de la fin du ^{xix}^e siècle élaborait une méthode systématique. La science, alliée à la morale, devait, pour ces acteurs, permettre de venir à bout de la « désintégration sociale des masses urbaines » (Boyer, 1978, p. 144). La société fut souvent conçue, en ces années positivistes, à l'image d'un être vivant, dont le paupérisme serait une maladie et les élites dirigeantes le médecin. L'organicisme social, très répandu à l'époque, favorisait la diffusion de ce type de représentations. Une conception ajustée à une classe sociale bourgeoise et éduquée, soucieuse d'affirmer sa prétention à l'indépendance, sinon au gouvernement des hommes.

Observés de plus près, ces réformateurs diffèrent de part et d'autre de l'Atlantique par l'usage qu'ils font de cette scientificité. Après la guerre de Sécession, les protestants évangéliques se concentrent sur des questions sociales : trafic d'alcool, insalubrité des bidonvilles, tensions raciales (Smith, 1957, p. 148). Les problématiques du péché ou de la vie après la mort, si elles n'occupent plus le premier plan, ne sont pas pour autant délaissées. Les philanthropes continuent de voir une coïncidence entre « dégradation morale » et « maladie physique » (Rosenberg & Smith-Rosenberg, 1985, p. 388). Santé publique et salut public sont envisagés conjointement. Si depuis le ^{xvi}^e siècle les évangéliques se reposent sur la science, c'est pour soutenir leurs convictions religieuses (Porterfield, 2006, pp. 45 et s.). L'expérimentation apporte ici la preuve de l'invisible. Elle appose l'objectivité à l'intangible.

Le motif d'action de ces réformateurs est clair : l'urbanisation appelle la moralisation. La science vient « providentialiser » cette forme d'intervention. En 1880, 28 % de la population habitait dans les villes ; cette proportion atteint 40 % en 1900. Un phénomène lié à l'exode rural, mais aussi à l'arrivée de migrants étrangers, essentiellement catholiques, qui fut présenté par la *middle class* blanche et protestante comme un signe de désintégration de la « communauté¹¹ ». À l'opposé, le mode de vie rural fut élevé comme rempart à la décadence des villes¹². D'où l'établissement de certaines capitales d'État loin des centres urbains (Albany pour New York, Harrisburg

11. Sur les perceptions différenciées des immigrants par les travailleurs sociaux, voir (McClymer, 1980, p. 85 et s.).

12. Ce n'est qu'au ^{xx}^e siècle qu'elles seront considérées comme les épicentres de la civilisation (Schlesinger, 1933).

en Pennsylvanie...). L'organisation des secours devait se tenir à l'écart de ces « lieux de pouvoir » (Adam, 2004 ; Hammack, 2004). À l'opposé, la communauté ou le quartier furent « élus » unité sociale de référence. Et ce sont dans les familles, ces « petites églises¹³ », que cette « réhabilitation morale » (McLean, 1912, p. 164) est menée.

Le regard philanthropique sur les pauvres est discriminant. Si le vagabondage existe, ce serait en raison des dons indiscriminés et de la tolérance de la mendicité (Ringebach, 1973). Il n'apparaît plus seulement juste mais rationnel d'attribuer les secours aux « méritants » (*deserving*), opposés aux « non méritants » (*undeserving*) (Bremner, 1956, p. 51). Les organisations philanthropiques conçoivent et mettent en œuvre des méthodes pour opérer ce tri. Cette façon de faire doit beaucoup au darwinisme social. Sur la base des idées de Herbert Spencer ou de Charles Darwin, on affirme désormais que les aides publiques indiscriminées sont contre-productives. Parce qu'elles interfèrent avec la sélection naturelle des moins aptes (*unfit*) (West, 2005, p. 254), ces aides viendraient contrarier le principe du « *survival of the fittest* ». Théories scientifiques et action sociale ne sont en rien disjointes. La philanthropie le montre en traçant les linéaments d'une véritable « moralité scientifique » (Nelson, 1982, p. 87). Reste à savoir s'il s'agit là d'un héritage ou d'une invention. La pensée quaker britannique n'avait-elle pas déjà, au ^{xviii}e siècle, donné « une précision scientifique aux actions religieuses d'assistance » (Polanyi, 1983, p. 163) ? Nous rejoignons ici la problématique de l'ancien et du moderne : les répertoires d'action philanthropiques réinvestissent-ils des idées anciennes ou bien se bornent-ils à les amplifier ?

Autre appui à ce mouvement de rationalisation : la production de savoirs académiques. Dans l'esprit d'une « machinerie de la générosité » et d'une « discipline de l'élan charitable » (Bremner, 1988, p. 86), les réformateurs convoquèrent les sciences sociales pour façonner la réponse philanthropique à l'urbanisation. Ce « savoir du social » (*social knowledge*) ne fut pas exclusivement produit par ceux que l'on appellerait aujourd'hui des chercheurs. Il fut mobilisé par des travailleurs sociaux et des hommes de terrain (O'Connor, 2007). Consolider un argumentaire moral par des états scientifiques : c'était là un

moyen de résister à la centralisation du pouvoir, notamment de la part des tenants du *progressivism*. Ces derniers affirmèrent avec force les vertus de la science statistique. D'où le soutien apporté aux *public charities* par une colonne d'experts (Ward, 1989, pp. 41-42). Ce n'est pas un hasard si les enquêtes sur ces populations paupérisées se sont alors multipliées (Horowitz, 1985, p. 51 ; Bulmer, 1999, pp. 33 et s.). La philanthropie, en se fondant sur une connaissance et sur une organisation rationnelles, se revendiquait désormais comme une science du bien (« *the science of doing good* », Mintz, 1995, p. 79)¹⁴. Ce type d'enquêtes existe aussi en France, mais largement capté par l'administration étatique.

Pour comprendre ce trait de la philanthropie états-unienne, il faut rappeler qu'au début du ^{xx}e siècle, moins d'un dixième des familles possédaient les trois-quarts des propriétés mobilières et immobilières du pays. Ces riches industriels puritains, assistés de pasteurs, assumaient l'essentiel des responsabilités municipales. Détenir un mandat politique, occuper des postes à responsabilités, s'impliquer dans une organisation philanthropique sont autant de composantes d'un statut social valorisé. Les villes jouent ici un rôle de premier plan. À New York, les idées du *management* scientifique se diffusèrent sous l'impulsion de William H. Allen, Henry Bruere (juristes) et Frederick Cleveland (consultant), du *New York Bureau of Municipal Research*. Les trois étaient aussi des membres actifs de l'*Association for Improving the Condition of the Poor*, matrice de l'organisation philanthropique aux États-Unis (Trattner, 1979, p. 81). Il en a résulté un lien durable entre philanthropie et managérialisme, lien qui se renforcera au cours du ^{xx}e siècle (Karl & Katz, 1987, p. 4-5).

Les philanthropes prirent ainsi part au processus de professionnalisation de l'action publique (Sealand, 1997, p. 1) là où, en France, on ne concevait l'un que par opposition à l'autre. Une porosité qui, pour Peter Dobkin Hall (1998, p. 103), s'explique par le fait que ce sont les groupements religieux qui élaborèrent les modèles organisationnels, notamment à destination des entreprises. La circulation des pratiques et la multi-positionnalité des acteurs aurait favorisé le façonnage d'un « *scientific charity work* » (Stillman, 1998, pp. 111-112).

13. Dans la conception puritaine, la famille prime sur l'organisation ecclésiastique (Todd, 1987, p. 5).

14. Sur cet aspect, voir aussi (Karl & Katz, 1981).

En France, l'industrialisation et la massification urbaine sont tenues pour avoir été plus tardives. Ces transformations auraient pour toile de fond une moindre croissance démographique et une lutte des classes plus frontale. Si les sociétés d'entraide s'organisent de manière clandestine (Archambault, 2001, p. 208), c'est parce que construites par des ouvriers en opposition à un patronat attaché aux pratiques charitables. C'est donc la configuration des rapports des forces qui est ici déterminante. Cet antagonisme entre détenteurs des moyens de production et ceux qui n'ont que leurs bras fut aggravé par l'usage quasi-monopolistique que fit l'État des sciences sociales. Il faudra ainsi attendre le milieu du xx^e siècle pour que des fondations états-unienues, comme Rockefeller, interviennent dans la production de savoirs académiques (Tournès, 2011).

Quelle est la robustesse de ce schéma explicatif ? Il appelle à tout le moins d'importantes réserves. Car, si la philanthropie fut sans conteste, les historiens l'ont montré, réduite à peau de chagrin sous la Restauration, ce mouvement social s'est régénéré sous la monarchie de Juillet. Un régime plus volontariste s'est alors déployé, marqué par un souci de connaissance du paupérisme (Chevalier, 1958). Si les enquêtes sociales, tout comme les enquêtes politiques (Karila-Cohen, 2008), furent tendanciellement monopolisées par l'État, leur usage fut plus ouvert socialement. L'idée d'un basculement de l'expertise philanthropique – de l'autorité religieuse vers un pouvoir séculier – doit donc être accueillie avec précaution¹⁵. Au sein de la société, les petits propriétaires comme les médecins resteront, par exemple, opposés à toute autonomisation du secteur de l'assurance sociale, et ce jusqu'à la Première Guerre mondiale (Hatzfeld, 1989). Des traits qui décideront durablement de la carrière du fait philanthropique dans ce pays.

Une industrie démocratique ?

Il est entendu que depuis les Révolutions de la fin du xviii^e siècle, France et États-Unis se présentent comme des « républiques sœurs » (Higonnet, 1988). Cette parenté alléguée¹⁶ justifie-t-elle encore la comparaison ? La forme prise par l'État joue

en effet un rôle déterminant dans la formation des rapports sociaux. La centralisation induit une relation juridique, impersonnelle et verticale. Le fédéralisme favorise une fragmentation de l'organisation sociale ainsi qu'une forme d'« individualisme collectif » (Perry, 1949)¹⁷. Toute la question est alors de savoir quelle entité serait la plus à même de produire les conditions du bien-être collectif : l'État ou les citoyens organisés ? La France et les États-Unis se positionnent de prime abord à front renversé. L'État français monopolise la définition des normes de l'intérêt général et discrédite les corps intermédiaires. La société états-unienne voit dans la décentralisation administrative le fondement de l'engagement des citoyens et fait de la philanthropie une industrie démocratique. Dans les deux cas, la philanthropie révèle les conditions d'appartenance à une communauté politique.

Après l'Indépendance, la question de la charité a été posée au cœur de la définition du pacte social. La mainmise de l'Église sur ces organisations nourrissait la défiance de certains milieux progressistes. Les dons porteraient atteinte à la propriété privée des héritiers. Pour les Pères fondateurs, la philanthropie était l'organisation conforme aux institutions libres de la nouvelle société américaine (Wyllie, 1959, p. 203). En Virginie, terre de Lumières, l'esprit anticlérical et l'hostilité envers les corporations conduisirent à une législation restrictive. Au contraire, en Pennsylvanie, les initiatives philanthropiques y furent particulièrement encouragées par la communauté quaker (Miller, 1961, pp. 42 et s.). Une étude fine de la circulation transatlantique des modèles d'organisation charitable a montré que des liens entre l'empire britannique et la nouvelle république américaine se maintinrent par ce biais (Moniz, 2016).

Le processus de démocratisation n'a pas opéré de la même façon dans les deux pays. En France, les droits politiques (vote) et sociaux définissent l'engagement dans une communauté nationale. Aux États-Unis, la socialisation passe par un lien juridique d'une autre sorte (Hamilton & Sutton, 1989, p. 15). Le Premier Amendement exprime la volonté d'enraciner la société civile dans la sphère privée (Sievers, 2010, p. 88). La philanthropie, qui est une institution de la liberté au sens états-unien du terme, ne s'organise pas à l'échelle fédérale (Miller, 1961,

15. Que l'épidémie de choléra de 1832 met particulièrement à jour (Kudlick, 1993).

16. Voir de façon croisée (Nicolet, 1982) et (Pettit, 1997).

17. Isabelle Richet (2001, p. 76) a souligné la relation « symbiotique » unissant privatisation de la religion et individualisme économique pendant la deuxième moitié du xix^e siècle.

p. 41). La notion de « *voluntarism* » définit l'implication dans la vie sociale (Curti, 1961, p. 149)¹⁸. Opérant au niveau local, elle favorise l'extension d'un sentiment d'appartenance de type patriotique. « Bien avant la rédaction de la Constitution, observe le juriste Andrea Pin, les thèses protestantes, principalement calvinistes, influencèrent la mise en œuvre des institutions locales » (Pin, 2014, p. 61), jusqu'à en faire une « expérience américaine » au sens fort du terme.

Pour beaucoup, il y aurait même là une composante, sinon une matrice, d'un « *American character* » (Curti, 1958, p. 437) émancipé d'une régulation juridique « par le haut ». D'où la distinction posée par historiens et juristes entre action philanthropique et activisme charitable des dénominations¹⁹. Un tel « *voluntarism* » signe une appartenance, voire un statut social. Au XIX^e siècle, les médecins furent les premiers à l'éprouver en étant sommé de passer par le bénévolat pour se notabiliser. Dans une république qui cultive volontiers le mythe d'une société sans classes et sans privilèges nobiliaires, la philanthropie s'affirme comme un moyen de maintenir une position sociale dans une « société fluide » (Curti, 1958, p. 429).

L'industriel Andrew Carnegie, auteur du célèbre *Gospel of Wealth*, développa ses activités philanthropiques dans le dernier quart du XIX^e siècle. Bien qu'une centaine d'années se fut écoulée depuis la proclamation de l'Indépendance, la Grande-Bretagne restait dans sa bouche l'anti-modèle, celui contre lequel la philanthropie venait se construire puisqu'elle était censée rectifier les « injustes privilèges » et les « traditions autoritaires ». Andrew Carnegie décrivait les États-Unis comme « *the BELOVED REPUBLIC under whose laws I am made peer of any man, although denied political equality by my native land* » (Condliffe Lagemann, 1989, p. 14). Un tel engagement pour autrui donnait à voir un sentiment d'appartenance à une communauté politique et religieuse ; ce que Martin Marty a identifié sous le nom de « *modern religious nationalism* » (Marty, 1972, p. 201). Si l'on devait trouver un équivalent français, les bureaux de bienfaisance de la monarchie de Juillet seraient peut-être ce qui s'en rapproche le plus. La bienfaisance privée y était encensée comme une « vertu nationale, comme l'un des

principaux traits caractéristiques de l'esprit français » (Smith, 1997, p. 1006).

Faut-il y voir le reflet d'un engagement empreint des valeurs d'une *middle class* en formation, à l'image des bourgeoisies européennes²⁰ ? Tel serait le cas si, à la différence de la France, se reconnaissait dans l'appellation « *middle class* », non pas une classe bourgeoise au sens marxien, mais l'ensemble de la population « hors criminels et misérables » comme aux États-Unis (Maza, 2003, p. 2). La philanthropie ne concerne dès lors plus seulement les pauvres. Elle finance des écoles, des universités, des hôpitaux, des musées. Par effet retour, la richesse prend une importance considérable dans la société états-unienne (Curti, 1958, p. 421).

Les pouvoirs publics s'organisent selon des caractéristiques connues : constitution d'électorats élargis, professionnalisation des gouvernants, dépersonnalisation des relations de pouvoir par la compétition partisane (Skowronek, 1982, p. 25). En France, cette mise en ordre du social par l'administration se traduit par l'autonomisation d'une bourgeoisie d'État. Aux États-Unis en revanche, l'autorité des partis s'érode au niveau local, ouvrant la voie au pouvoir plus diffus des notables protestants. La philanthropie permet ainsi aux plus fortunés d'organiser différents aspects de la vie sociale. Ces philanthropes sont attachés à la républicanisation de la société américaine. Républicanisation au sens où ceux-ci peuvent l'entendre : fédéralisme contenant les excès du pouvoir, démocratie étouffant toute revendication de type aristocratique, liberté religieuse protégeant des discriminations et des persécutions. L'action publique est dès lors conçue comme devant être portée par des particuliers.

La séquence la plus marquante de cette histoire se situe au lendemain de la guerre de Sécession. Elle a conféré au parti Républicain une position hégémonique. Dans le dernier quart du XIX^e siècle, cette suprématie décline. Ces partisans d'un rôle fort de l'État fédéral voient leur philosophie politique perdre du terrain. Les industriels dominent le Sénat. L'interventionnisme du gouvernement est condamné. Laissez-faire et darwinisme

18. Inspirées de la *common law* britannique, les *chartered institutions* (entreprises recevant un agrément de l'État) se situent au croisement de la philanthropie, du marché et de la puissance publique. Dès la période coloniale, elles se font le creuset du « *nonprofit entrepreneurship* », liant ensemble don, « *voluntarism* » et profit (McCarthy, 2003, p. 21).

19. Un processus que les historiens anglophones qualifient de « *disestablishment of the church* » (Dobkin Hall, 2006, p. 41).

20. Où la création d'un espace public donne aux femmes un rôle social inédit (Innes, 1998, p. 39).

social sont les références (Phillips, 2002, pp. 42-43). En cette fin de siècle, le politique n'est pas ce qui structure la vie publique. L'économique et le social sont prédominants, sans que la distinction entre les deux ne soit extrêmement nette. La société civile se fait le pivot du gouvernement de la cité, à travers les initiatives du « *welfare capitalism* » par exemple (Brandes, 1976 ; Barrett, 1992, p. 997 ; Korman, 1965, p. 396 ; Seim, 2015, p. 66).

Un changement d'échelle des activités philanthropiques qui va, enfin, bénéficier du « revivalisme » religieux (troisième grand réveil évangélique) qui réactive le thème de la « réorganisation » de la vie de la Cité (Ginzberg, 1990)²¹. Cette république n'est pas celle de la France, mais pas non plus celle de la séparation radicale voulue par un Thomas Jefferson ou un James Madison. Elle est l'établissement volontaire de la religion civile dans un système politique acentralisé (Smith, 1971, p. 156).

En France, la républicanisation va de pair avec la centralisation. Si les révolutionnaires de 1789 ont rompu avec la tradition médiévale des organisations charitables (Geremek, 1987 ; De Swaan, 1995 ; Aladjidi, 2008 ; Fontaine, 2008), leur succédèrent le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier (1791), qui avec le Code Napoléon, durcirent les conditions de création d'associations. Ce n'est qu'en 1901 que les organisations à but non lucratif vont trouver un statut légal. Elles se développeront alors, « autorisées » par un État qui se méfiait longtemps des groupements intermédiaires, et ne fera que tolérer les sociétés de secours mutuel et les coopératives ouvrières (Archambault, 2001, p. 205).

Le cas de Mulhouse offre un contrepoint intéressant. Dans un environnement local, fortement industrialisé, protestant et attaché à son autonomie politique – « Mulhouse fut ville libre et République pendant cinq siècles jusqu'en 1798, date de son rattachement à la France » (Vitoux, 1995, p. 596), c'est bien la philanthropie qui émerge comme cadre alternatif aux politiques sociales, même si, cette fois, elle n'enlève rien au calvinisme. En l'espèce, la « remise au travail » des pauvres s'y énonce comme le souci de faire fructifier les profits de l'industrie comme de se revendiquer d'une forme de salut. Si ce

schéma ne s'est pas répandu, ce serait en raison de la structure du pouvoir politique, mais aussi du fait de la sociologie des protestants. Représentant tout au plus 2,5 % de la population française, ces derniers sont surtout présents dans la petite et moyenne bourgeoisie rurale. Contrairement à la grande bourgeoisie industrielle urbaine, ils ne sont que faiblement en contact avec la paupérisation ouvrière (Guessaz, 1992, p. 30).

« Véhicule de réalisation des promesses ajournées de la 1^{ère} République » (Weiss, 1983, p. 48), la III^e République monopolisa la production de l'intérêt général par l'État. L'instauration de la laïcité permit à ce dernier de se substituer à l'Église, en cantonnant la pratique du don à une pratique à la fois privée et marginale. La coalition d'acteurs ayant fondé la tradition républicaine, bien qu'*a priori* la plus propice à développer le schéma philanthropique – protestants, juifs, athées anticléricaux²² – fut celle qui intégra et soutint le renforcement de l'État centralisé. Ainsi, contrairement aux États-Unis, la philanthropie n'acquiesça pas la légitimité nécessaire à la poursuite de l'intérêt général à grande échelle. Une situation vouée à évoluer dans un contexte global où l'État est remis en cause dans son monopole de l'action publique.

Conclusion

La formation et le développement de pratiques philanthropiques en France et aux États-Unis tient à une combinaison de multiples variables : intensité des relations d'entraide à l'échelle locale, développement d'une grande bourgeoisie protestante et industrielle, sens de la responsabilité individuelle produite par une certaine citoyenneté, dichotomie public/privé peu pertinente... Pourtant, dans la littérature spécialisée, ces facteurs sont ramenés à une opposition paradigmatique. La philanthropie serait ici une forme valorisée de salut gagé sur un engagement civique (Anheier, 2009, p. 1086), et là l'envers d'un monopole d'État sur les formes de solidarité nationale, un partage conforté par le travail de socialisation politique et les cadres ordinaires du civisme. Reste que des évolutions récentes poussent depuis peu à oser parler de convergence. La fondation a acquis en France un fondement juridique renouvelé avec

21. Il en va de même en France (Adams, 2005).

22. Avec des effectifs limités mais actifs, les loges maçonniques sont un espace de socialisation développant ces formes de solidarité alternatives à la charité (Lalouette, 2002, p. 206). Aux États-Unis, la franc-maçonnerie est traditionnellement très active dans le domaine de la philanthropie.

la loi du 23 juillet 1987 en prenant explicitement modèle sur les États-Unis (Blanc, 2007, p. 194). Comme si, crise budgétaire oblige, en passant du secours des pauvres au financement de nombreux secteurs (universités, hôpitaux, arts, recherche...), l'action publique pouvait se concilier ces initiatives longtemps tenues à distance. Ce qui ne fait pas l'économie des controverses, notamment sur le caractère non pluraliste de ce type de montage et d'intervention²³.

L'idée d'un « mouvement de balancier » a pu être avancée. Il traduirait un mimétisme longtemps contrarié ou dénié. La Fondation de France, créée en 1969, est aujourd'hui dotée d'un budget annuel de trois milliards d'euros. En revanche, outre-Atlantique, la part relative des financements philanthropiques décroît. Associations et agences gouvernementales parviennent plus volontiers à générer leurs propres revenus, qui représentent désormais trois à quatre fois plus que la part philanthropique (Hammack & Anheier, 2010, p. 8-9). Dans le même temps, par le truchement de la décentralisation, et dans le sillon d'un regain d'intérêt des pays européens depuis les années 2000 (Centre français sur les États-Unis, 2003 ; Schuyt, 2010 ; *Revue des deux mondes*, 2012), la France accueille un surcroît de financements philanthropiques²⁴.

Les oppositions traditionnelles entre France et États-Unis tiennent pour beaucoup à l'essentialisation de certaines catégories politique. Un examen attentif des coordonnées sociales et politiques de leurs conceptions respectives de la démocratie permet de nuancer les typologies habituelles. À la fin du XIX^e siècle, Émile Durkheim interrogeait déjà le caractère démocratique de la définition des normes de la vie collective par l'État. Les fonctionnaires et élus de l'administration centrale ne faisaient pas tant remonter les préférences des membres de la société qu'ils se bornaient à étendre les solutions qui leur semblaient préférables. En l'absence de corps intermédiaires forts, on conçoit difficilement comment il eut pu en être autrement. Il en résulte néanmoins que l'intérêt général est défini sur une base étroite, là où les États-Unis voyaient dans les initiatives individuelles la démocratie émergente. Comme l'a montré Alexis de Tocqueville, tel est le cas depuis les premières heures des États-Unis d'Amérique. Aujourd'hui, l'État centralisé n'est plus la référence en matière d'action publique. Les dynamiques de décentralisation, de globalisation et de restrictions budgétaires recréent un espace pour l'action philanthropique, même en France. À croire que les États-Unis ne sont plus, dès lors, un contre-modèle (Chelle, 2013) mais une référence revendiquée, et déjà pour réformer la notion de politique sociale (Rozier, 2010 ; Bory, 2013).

23. D'un côté, les tenants du développement d'une « philanthropie de masse » qui valoriseraient les petits donateurs (Zunz, 2012), de l'autre la critique néomarxiste qui remet en cause le pluralisme de l'action des fondations (Roelofs, 2003). Sur les rapports complexes entre philanthropie et démocratie, voir (Karl, 1997).

24. La France compte 2 150 fondations pour 3 milliards d'euros de dépenses annuelles. Des mesures fiscales prises entre 2000 et 2004 encouragent ce type d'action (Rozier, 2007). La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités permet aux universités de recevoir des dotations philanthropiques (art. 28-33).

Bibliographie

- Adam T.** (2004), « Philanthropy and the Shaping of Social Distinctions in Nineteenth-Century American, Canadian and German Cities », in Adam T. (dir.), *Philanthropy, Patronage, and Civil Society: Experiences from Germany, Great Britain, and North America*, Bloomington, Indiana University Press, pp. 15-33.
- Adams C.** (2005), « Maternal Societies in France: Private Charities before the Welfare State », *Journal of Women's History*, vol. 17, n° 1, pp. 87-111.
- Adloff F.** (2014), « Foundations and the Charisma of Giving: A Historical Sociology of Philanthropy in Germany and the United States », *Voluntas*, n° 5/6, pp. 1-21.
- Aladjidi P.** (2008), *Le Roi, père des pauvres : France, XIII^e-XV^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Andrews F. E.** (1956), *Philanthropic Foundations*, New York, Russell Sage Foundation.
- Anheier H. K.** (2009), « What Kind of Nonprofit Sector, What Kind of Society? Comparative Policy Reflections », *American Behavioral Scientist*, n° 52, pp. 1082-1094.
- Anheier H. K. & Leat D.** (2013), « Philanthropic Foundations: What Rationales? », *Social Research*, vol. 80, n° 2, pp. 449-472.
- Anheier H. K. & Toepler S.** (1999), « Philanthropic Foundations: An International Perspective », in Anheier H. K. & Toepler S. (dir.), *Private Funds, Public Purpose: Philanthropic Foundations in International Perspective*, New York, Springer, pp. 3-24.
- Archambault É.** (2001), « Historical Roots of the Nonprofit Sector in France », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 30, n° 2, pp. 204-220.
- Barret-Ducrocq F.** (1994), « La mobilisation philanthropique à Londres dans la période victorienne : une sainte violence », in Bec C. (dir.), *Philanthropies et politiques sociales en Europe, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions Anthropos, pp. 17-28.
- Barrett J. R.** (1992), « Americanization from the Bottom Up: Immigration and the Remaking of the Working Class in the United States, 1880-1930 », *The Journal of American History*, vol. 79, n° 3, pp. 996-1020.
- Bec C.** (1994), *Assistance et République. La Recherche d'un nouveau contrat social sous la III^e République*, Paris, Édition de l'Atelier.
- Beckert S.** (2006), « Institution-Building and Class Formation: How Nineteenth-century Bourgeois Organized », in Morton G., De Vries B. & Morris R. J. (dir.), *Civil Society, Associations, and Urban Places: Class, Nation, and Culture in Nineteenth-Century Europe*, Aldershot, Ashgate, pp. 17-38.
- Blanc Y.** (2007), « Les fondations françaises et la tutelle de l'État », in Dogan M. & Prewitt K. (dir.), *Fondations philanthropiques en Europe et aux États-Unis*, Paris, Éditions de la MSH, pp. 189-201.
- Boorstin D. J.** (1991), *Histoire des Américains. L'Aventure coloniale, naissance d'une nation, l'expérience démocratique*, Paris, Robert Laffont.
- Bory A.** (2013), « Le bénévolat d'entreprise en France. Une rencontre du privé et du public sous influences étasuniennes », *Travail et emploi*, n° 133, pp. 53-62.
- Boyer P.** (1978), *Urban Masses and Moral Order in America, 1820-1920*, Cambridge, Harvard University Press.
- Brandes S.** (1976), *American Welfare Capitalism, 1880-1940*, Chicago, University of Chicago Press.
- Bréjon de Lavergnée M.** (2014), « La nébuleuse philanthropique. Gérando et les catholiques sociaux », in Chappey J.-L., Christen C. & Moullier I. (dir.), *Joseph-Marie de Gérando (1772-1842). Connaître et réformer la société*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 233-247.
- Bremner R. H.** (1956), *From the Depths: The Discovery of Poverty in the United States*, New York, New York University Press.
- Bremner R. H.** (1988), *American Philanthropy*, Chicago, University of Chicago Press.
- Bulmer M.** (1999), « The History of Foundations in the United Kingdom and in the United States: Philanthropic Foundations in Industrial Societies », in Anheier H. K. & Toepler S. (dir.), *Private Funds, Public Purpose: Philanthropic Foundations in International Perspective*, New York, Springer, pp. 27-54.
- Centre français sur les États-Unis.** (2003), *L'Économie du don et la Philanthropie aux États-Unis et en France, analyse comparée*, Paris, IFRI.
- Chelle É.** (2013), « Un laboratoire urbain. New York sur le policy market de la lutte contre la pauvreté », *Revue française de science politique*, vol. 63, n° 5, pp. 893-915.
- Chevalier L.** (1958), *Classes laborieuses, classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Plon.
- Clebsch W. A.** (1968), *From Sacred to Profane America: The Role of Religion in American History*, New York, Harper & Row.
- Clough S. B.** (1960), « Philanthropy and the Welfare State in Europe », *Political Science Quarterly*, vol. 75, n° 1, pp. 87-93.
- Condcliffe Lagemann E.** (1989), *The Politics of Knowledge: The Carnegie Corporation, Philanthropy and Public Policy*, Middletown, Wesleyan University Press.
- Cunningham H.** (2016), « The Multi-Layered History of Western Philanthropy », in Jung T., Phillips S. & Harrow J. (dir.), *The Routledge Companion to Philanthropy*, New York, Routledge, pp. 42-55.
- Curti M.** (1958), « American Philanthropy and the National Character », *American Quarterly*, vol. 10, n° 4, pp. 420-437.
- Curti M.** (1961), « Tradition and Innovation in American Philanthropy », *Proceedings of the American Philosophical Society*, vol. 105, n° 2, pp. 146-156.
- De Swaan A.** (1995), *Sous l'aile protectrice de l'État*, Paris, Puf.
- Dobkin Hall P.** (1998), « Religion and the Organizational Revolution in the United States », in Demerath N. J. (dir.), *Sacred Companies: Organizational Aspects of Religion and Religious Aspects of Organization*, New York, Oxford University Press, pp. 99-115.
- Dobkin Hall P.** (2006), « A Historical Overview of Philanthropy, Voluntary Associations, and Nonprofit Organizations in the United States, 1600-2000 », in Powell W. W. & Steinberg R. (dir.), *The Nonprofit Sector: A Research Handbook*, New Haven, Yale University Press, pp. 32-65.
- Duprat C.** (1994), « Des Lumières au premier XIX^e siècle : voie française de la philanthropie », in Bec C. (dir.), *Philanthropies et politiques sociales en Europe, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Anthropos, pp. 3-15.
- Duprat C.** (1996-1997), *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours*

du premier *xix^e siècle*, Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, 2 tomes.

Durkheim É. (2004 [1950]), *Leçons de sociologie*, Paris, Puf.

Fleishman J. L. (2009), *The Foundation: The Great American Secret, How Private Wealth is Changing the World*, New York, Public Affairs.

Fontaine L. (2008), *L'Économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard.

Forrest A. I. (1981), *The French Revolution and the Poor*, New York, St. Martin's Press.

Geremek B. (1987), *La Potence ou la Pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard.

Ginzberg L. D. (1990), *Women and the Work of Benevolence: Morality, Politics, and Class in the Nineteenth-Century United States*, New Haven, Yale University Press.

Griffin C. S. (1960), *Their Brothers' Keepers: Moral Stewardship in the United States, 1800-1865*, New Brunswick, Rutgers University Press.

Gross R. A. (2003), « Giving in America: From Charity to Philanthropy », in Friedman L. J. & McGarvie M. D. (dir.), *Charity, Philanthropy, and Civility in American History*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 29-48.

Gueissaz M. (1992), « Le sentiment de solidarité sociale chez les Protestants français au *xix^e siècle*. Le gouvernement de soi et le gouvernement des autres », in Chevallier J. (dir.), *La Solidarité, un sentiment républicain ?*, Paris, Puf, pp. 26-41.

Hamilton G. G. & Sutton J. R. (1989), « The Problem of Control in the Weak State: Domination in the United States, 1880-1920 », *Theory and Society*, n° 18, pp. 1-46.

Hammack D. C. (1999), « Foundations in the American Polity », in Condliffe Lagemann E. (dir.), *Philanthropic Foundations: New Scholarship, New Possibilities*, Bloomington, Indiana University Press, pp. 43-68.

Hammack D. C. (2004), « Patronage and the Great Institutions of the Cities of the United States: Questions and Evidence, 1800-2000 », in Adam T. (dir.), *Philanthropy, Patronage, and Civil Society: Experiences from Germany, Great Britain, and North America*, Bloomington, Indiana University Press, pp. 79-100.

Hammack D. C. & Anheier H. K. (2010), « American Foundations: Their Roles and Contributions to Society », in Anheier H. K. & Hammack D. C. (dir.), *American Foundations: Roles and Contributions*, Washington, DC, Brookings Institution Press, pp. 3-28.

Hammack D. C. & Anheier H. K. (dir.), (2013), *A Versatile American Institution: The Changing Ideals and Realities of Philanthropic Foundations*, Washington, DC, Brookings Institution Press.

Hatzfeld H. (1989), *Du paupérisme à la sécurité sociale, 1850-1940. Essai sur les origines de la sécurité sociale en France*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.

Higonnet P. (1988), *Sister Republics: The Origins of French and American Republicanism*, Cambridge, Harvard University Press.

Horowitz D. (1985), *The Morality of Spending: Attitudes toward the Consumer Society in America, 1875-1940*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.

Hosay P. M. (1980), *The Challenge of Urban Poverty: Charity Reformers in New York City, 1835-1890*, New York, Arno Press.

Huggins N. I. (1971), *Protestants Against Poverty: Boston's Charities, 1870-1900*, Westport, Greenwood.

Ihl O. (1999), « La Fondation Carnot, 1895-1914 », in Gueslin A. & Kalifa D. (dir.), *Les Exclus en Europe, 1830-1930*, Paris, Éditions de l'Atelier, pp. 180-192.

Innes J. (1998), « State, Church, Voluntarism in European Welfare, 1690-1850 », in Cunningham H. & Innes J. (dir.), *Charity, Philanthropy, and Reform: From the 1690s to 1850*, New York, St. Martin's Press, pp. 15-65.

Joannin A. (1864), *Exemples de la vraie charité qui n'est pas la philanthropie : 1^o en France ; 2^o à Rome ; avec des notes critiques et historiques*, Montbrison, Librairie Conrot.

John R. R. (2015), « From Political Economy to Civil Society: Arthur W. Page, Corporate Philanthropy and the Reframing of the Past in Post-New Deal America », in Sparrow J. T., Novak W. J. & Sawyer S. W. (dir.), *Boundaries of the State in US History*, Chicago, The University of Chicago Press, pp. 295-324.

Karila-Cohen P. (2008), *L'État des esprits. L'Invention de l'enquête politique en France, 1814-1848*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Karl B. D. (1997), « Philanthropy and the Maintenance of Democratic Elites », *Minerva*, vol. 35, n° 3, pp. 207-220.

Karl B. D. & Katz S. N. (1981), « The American Private Philanthropic Foundations and the Public Sphere (1890-1930) », *Minerva*, vol. 19, n° 2, pp. 236-270.

Karl B. D. & Katz S. N. (1987), « Foundations and Ruling Class Elites », *Daedalus*, vol. 116, n° 1, pp. 1-40.

Korman G. (1965), « Americanization at the Factory Gate », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 18, n° 3, pp. 396-419.

Kudlick C. J. (1993), « Giving is Deceiving: Cholera, Charity, and the Quest for Authority in 1832 », *French Historical Studies*, vol. 18, n° 2, pp. 457-481.

Lalouette J. (2002), « Charité, philanthropie et solidarité en France vers 1848. Pour une histoire des mots et des doctrines », in Mayaud J.-L. (dir.), *1848*, Paris, Creaphis, pp. 204-230.

Latta M. C. (1936), « The Background for the Social Gospel in American Protestantism », *Church History*, vol. 5, n° 3, pp. 256-270.

Lipset S. M. (1990), *Continental Divide: The Values and Institutions of the United States and Canada*, New York, Routledge.

Marty M. E. (1972), *Protestantism: Its Churches and Cultures, Rituals and Doctrines, Yesterday and Today*, New York, Holt, Rinehart and Winston.

Maza S. (2003), *The Myth of the French Bourgeoisie: An Essay on the Social Imaginary, 1750-1850*, Cambridge, Harvard University Press.

McCarthy K. D. (2003), *American Creed: Philanthropy and the Rise of Civil Society, 1700-1865*, Chicago, Chicago University Press.

McClymer J. F. (1980), *War and Welfare: Social Engineering in America, 1890-1925*, Westport, Greenwood Press.

McKenna G. (2007), *The Puritan Origins of American Patriotism*, New Haven, Yale University Press.

- McLean F. H.** (1912), « The Extension of Organized Charity in the United States », *Proceedings of the Academy of Political Science in the City of New York*, vol. 2, n° 4, pp. 164-173.
- McLoughlin W. G. & Bellah R. N.** (dir.), (1968), *Religion in America*, Boston, Houghton Mifflin.
- Miller H. S.** (1961), *The Legal Foundations of American Philanthropy, 1776-1844*, Madison, State Historical Society of Wisconsin.
- Mintz S.** (1995), *Moralists and Modernizers: America's Pre-Civil War Reformers*, Baltimore, The John Hopkins University Press.
- Mohl R. A.** (1971), *Poverty in New York, 1783-1825*, New York, Oxford University Press.
- Moniz A. B.** (2016), *From Empire to Humanity: The American Revolution and the Origins of Humanitarianism*, New York, Oxford University Press.
- Nelson W. E.** (1982), *The Roots of American Bureaucracy, 1830-1900*, Cambridge, Harvard University Press.
- Nicolet C.** (1982), *L'idée républicaine en France, 1789-1924. Essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard.
- O'Connor A.** (2007), *Social Science for What? Philanthropy and the Social Question in a World Turned Rightside Up*, New York, Russell Sage Foundation.
- Payton R. L. & Moody M. P.** (2008), *Understanding Philanthropy: Its Meaning and Mission*, Bloomington, Indiana University Press.
- Perry R. B.** (1949), *Characteristically American*, New York, Knopf.
- Pettit P.** (1997), *Republicanism: A Theory of Freedom and Government*, Oxford, Oxford University Press.
- Phillips K.** (2002), *Wealth and Democracy: A Political History of the American Rich*, New York, Broadway Books.
- Pin A.** (2014), « Sécularisations en Amérique et en Europe : circonstances, influences et récits », *Politique américaine*, n° 23, pp. 55-72.
- Polanyi K.** (1983), *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.
- Porterfield A.** (2006), *The Protestant Experience in America*, Westport, Greenwood Press.
- Procacci G.** (1993), *Gouverner la misère. La Question sociale en France, 1789-1848*, Paris, Seuil.
- Revue des deux mondes** (2012), dossier « La philanthropie, dernière idéologie ? ».
- Revue française de science politique** (2014), dossier « L'État en Amérique : nouveaux regards ».
- Richet I.** (2001), *La Religion aux États-Unis*, Paris, Puf.
- Ringebach P.** (1973), *Tramps and Reformers, 1873-1916: The Discovery of Unemployment in New York*, Westport, Greenwood Press.
- Roelofs J.** (2003), *Foundations and Public Policy: The Mask of Pluralism*, Albany, State University of New York Press.
- Rosenberg C. E. & Smith Rosenberg C.** (1985), « Pietism and the Origins of the American Public Health Movement: A Note on John H. Griscom and Robert M. Hartley », in Leavitt Walzer J. & Numbers R. L. (dir.), *Sickness and Health in America: Readings in the History of Medicine and Public Health*, Madison, University of Wisconsin Press, pp. 385-398.
- Rozier S.** (2007), « France », in Anheier H. K. & Daly S. (dir.), *The Politics of Foundations: A Comparative Analysis*, Londres, Routledge, pp. 157-171.
- Rozier S.** (2010), « Mécénat en France. La tentation du modèle américain », *Questions internationales*, n° 42, pp. 58-60.
- Schlesinger A. M.** (1933), *The Rise of the City, 1878-1898*, New York, Macmillan.
- Schlesinger A. M. Jr.** (1950), *The American as Reformer*, Cambridge, Harvard University Press.
- Schuyt T. N. M.** (2010), « La philanthropie dans les États-Providence européens, une promesse ambitieuse ? », *Revue internationale des sciences administratives*, vol. 76, n° 4, pp. 811-826.
- Schwartz J.** (2000), *Fighting Poverty with Virtue: Moral Reform and America's Urban Poor, 1825-2000*, Bloomington, Indiana University Press.
- Sealand J.** (1997), *Private Wealth and Public Life: Foundation Philanthropy and the Reshaping of American Social Policy from the Progressive Era to the New Deal*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- Sealand J.** (2003), « Curing Evil at their Source: The Arrival of Scientific Giving », in Friedman L. J. & McGarvie M. D. (dir.), *Charity, Philanthropy, and Civility in American History*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 217-240.
- Seim D. L.** (2015), *Rockefeller Philanthropy and Modern Social Science*, Londres, Routledge.
- Sievers B. R.** (2010), *Civil Society, Philanthropy, and the Fate of the Commons*, Medford, Tufts University Press.
- Skowronek S.** (1982), *Building a New American State: The Expansion of National Administrative Capacities, 1877-1920*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Smith E. A.** (1971), « The Voluntary Establishment of Religion », in Smith E. A. (dir.), *The Religion of the Republic*, Philadelphia, Fortress Press, pp. 154-182.
- Smith T. B.** (1997), « The Ideology of Charity, the Image of the English Poor Law, and Debates over the Right to Assistance in France, 1830-1905 », *The Historical Journal*, vol. 40, n° 4, pp. 997-1032.
- Smith T. L.** (1957), *Revivalism and Social Reform: American Protestantism on the Eve of the Civil War*, New York, Harper & Row.
- Smith Rosenberg C.** (1971), *Religion and the Rise of the American City: The New York City Mission Movement, 1812-1870*, Ithaca, Cornell University Press.
- Stillman R. J. II** (1998), *Creating the American State: The Moral Reformers and the Modern Administrative World They Made*, Tuscaloosa, University of Alabama Press.
- Tocqueville A.** (2008 [1835]), *De la démocratie en Amérique*, Paris, Flammarion.
- Todd M.** (1987), *Christian Humanism and the Puritan Social Order*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Torvend S.** (2008), *Luther and the Hungry Poor: Gathered Fragments*, Minneapolis, Fortress Press.
- Tournès L.** (2011), *Sciences de l'homme et politique. Les fondations philanthropiques américaines en France au xx^e siècle*, Paris, Classiques Garnier.
- Trattner W. I.** (1979), *From Poor Law to Welfare State: A History of Social Welfare in America*, New York, Free Press.

Villadsen K. (2007), « The Emergence of "Neo-Philanthropy:" A New Discursive Space in Welfare Policy? », *Acta Sociologica*, vol. 50, n° 3, pp. 309-323.

Vitoux M.-C. (1995), « Éthique protestante et philanthropie libérale : le cas mulhousien au XIX^e siècle », *Histoire, économie et société*, vol. 14, n° 4, pp. 595-607.

Walters R. G. (1978), *American Reformers, 1815-1860*, New York, Hill and Wang.

Walzer M. (1973), *The Revolution of the Saints: A Study in the Origins of Radical Politics*, New York, Atheneum.

Ward D. (1989), *Poverty, Ethnicity, and the American City, 1840-1925: Changing Conceptions of the Slum and the Ghetto*, Cambridge, Cambridge University Press.

Watson F. D. (1971), *The Charity Organization Movement in the United States: A Study in American Philanthropy*, New York, Macmillan.

Weiss J. H. (1983), « Origins of the French Welfare State: Poor Relief in the Third Republic, 1871-1914 », *French Historical Studies*, vol. 13, n° 1, pp. 47-78.

Wenocur S. & Reisch M. (2002), *From Charity to Enterprise: The Development of American Social Work in a Market Economy*, Urbana, University of Illinois Press.

West J. G. (2005), « Darwin's Public Policy: Nineteenth Century Science and the Rise of the American Welfare State », in Marini J. & Masugi K. (dir.), *The Progressive Revolution in Politics and Political Science: Transforming the American Regime*, Lanham, Rowman & Littlefield, pp. 253-286.

Woloch I. (1986), « From Charity to Welfare in Revolutionary Paris », *The Journal of Modern History*, vol. 58, n° 4, pp. 780-812.

Woodroffe K. (1964), *From Charity to Social Work in England and the United States*, Londres, Routledge & Kegan Paul.

Wyllie I. G. (1959), « The Search for an American Law of Charity, 1776-1844 », *The Mississippi Valley Historical Review*, vol. 46, n° 2, pp. 203-221.

Zunz O. (2012), *La Philanthropie en Amérique. Argent privé, affaires d'État*, Paris, Fayard.